

TARIFS 2022-2023

1) Evolutions applicables à compter de l'année scolaire 2022-2023

Les forfaits annuels sont désormais basés sur 32 semaines soit jusqu'au vendredi 09 juin 2023 inclus. Au-delà des 32 semaines, les familles pourront continuer à bénéficier du prix journalier de leur forfait jusqu'à la fin des enseignements, et seront facturées en supplément selon le nombre de jours concernés.

◀ TARIFS LYCEENS & ELEVES 3EA

Régime	Libellé tarif	Forfait annuel	Montant période 1 40 %	Montant période 2 40 %	Montant période 3 20 %	Prix journalier
INTERNE	Forfait internat	1 358,40 €	543,36 €	543,36 €	271,68 €	8,49 €
	Frais divers	90,00 €	36,00 €	36,00 €	18,00 €	Non applicable
	total	1 448,40 €	579,36 €	579,36 €	289,68 €	
DEMI-PENSIONNAIRE	Forfait demi-pension	540,80 €	216,32 €	216,32 €	108,16 €	3,38 €
	Frais divers	90,00 €	36,00 €	36,00 €	18,00 €	Non applicable
	total	630,80 €	252,32 €	252,32 €	126,16 €	
EXTERNE	Frais divers	90,00 €	36,00 €	36,00 €	18,00 €	Non applicable

◀ TARIFS ETUDIANTS

Régime	Libellé tarif	Forfait annuel	Montant période 1 40 %	Montant période 2 40 %	Montant période 3 20 %	Prix journalier
INTERNE EXTERNÉ 2 Déjeuner + diner	Forfait IE2	950,88 €	380,35 €	380,35 €	190,18 €	5,94 €
	Frais divers	120,00 €	48,00 €	48,00 €	24,00 €	Non applicable
	Frais spécifiques IE	160,00 €	64,00 €	64,00 €	32,00 €	Non applicable
	total	1 230,88 €	492,35 €	492,35 €	246,18 €	
INTERNE EXTERNÉ 3 Petit déjeuner + déjeuner + diner	Forfait IE3	1 086,72 €	434,69 €	434,69 €	217,34 €	6,79 €
	Frais divers	120,00 €	48,00 €	48,00 €	24,00 €	Non applicable
	Frais spécifiques IE	160,00 €	64,00 €	64,00 €	32,00 €	Non applicable
	total	1 366,72 €	546,69 €	546,69 €	273,34 €	
DEMI-PENSIONNAIRE	Forfait demi-pension	540,80 €	216,32 €	216,32 €	108,16 €	3,38 €
	Frais divers	120,00 €	48,00 €	48,00 €	24,00 €	Non applicable
	Frais spécifiques DP	194,00 €	77,60 €	77,60 €	38,80 €	Non applicable
	total	854,80 €	341,92 €	341,92 €	170,96 €	
EXTERNE	Frais divers	120,00 €	48,00 €	48,00 €	24,00 €	Non applicable
	Frais spécifiques EXT	244,00 €	97,60 €	97,60 €	48,80 €	Non applicable
	total	364,00 €	145,60 €	145,60 €	72,80 €	

Les **frais divers** couvrent les frais administratifs et de reprographie. Les **frais spécifiques** ne concernent que les étudiants et correspondent à la participation des familles aux coûts des sorties pédagogiques et des activités et projets de terrain.

Les élèves et étudiants externes peuvent prendre des repas ponctuellement au tarif ticket au prix de 4,10 € l'unité. Ces tickets sont payables d'avance à la régie self du lycée, et ne sont pas remboursables.

◀ TARIFS HIPPOLOGIE – EQUITATION

Libellé	Forfait annuel	Montant période 1 40 %	Montant période 2 40 %	Montant période 3 20 %	Prix journalier
Forfait option hippologie	250,00 €	100,00 €	100,00 €	50,00 €	Non applicable
Forfait section sportive équitation	750,00 €	300,00 €	300,00 €	150,00 €	Non applicable

2) Accès au self

L'accès au self se fait grâce à l'utilisation de la biométrie après l'enregistrement des contours de la main. Si vous ne souhaitez pas utiliser ce système, une carte magnétique peut vous être délivrée moyennant une participation de 5 € (10 € en cas de renouvellement ou de dégradation).

3) Changement de régime : interne à demi-pensionnaire ou demi-pensionnaire à externe

Tout changement de régime est obligatoirement sollicité **par écrit**, à l'adresse legta.sees@educagri.fr, **avant la fin de chaque trimestre pour s'appliquer à compter du trimestre suivant**. Les changements de régimes en cours de trimestre ne sont donc pas autorisés.

Ce principe s'applique également pour toute demande d'arrêt de l'option hippologie et de la section sportive équitation.

4) Remise d'ordre

Conformément au règlement de gestion des services de restauration et d'hébergement de la Région Normandie, les absences pour maladie ou accident **supérieures à 15 jours consécutifs calendaires en période scolaire** peuvent faire l'objet d'une remise d'ordre sur présentation d'un certificat médical couvrant la période d'absence et à la demande expresse des familles à l'adresse legta.sees@educagri.fr.

Les jours fériés font l'objet de remises d'ordres systématiques au fur et à mesure de leur survenance.

De même, une remise d'ordre à hauteur de 70 % est effectuée sur les forfaits pension et demi-pension durant les stages prévus dans le programme d'enseignement.

5) Moyens de règlement

- Chèque à réception de l'avis de pension, libellé à l'ordre de l'agence comptable du LEGTA de Sées
- Prélèvement automatique mensuel (en 9 fois de novembre à juillet)
- Paiement en numéraire (<=300 €) à l'agence comptable du lycée
- Carte Bancaire à l'agence comptable du lycée